

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 3 Août 2021

Le 03/08/2021 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de LLAURO

Date de la convocation : Jeudi 29 juillet 2021

Président de séance : BÉZIAN Alain

Secrétaire de séance : VILARO Sandrine

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 08

En exercice : 08

Qui ont pris part à la délibération : 07

Présents : LESNE Maya (TORDÈRES), MAURICE Dominique (TORDÈRES), AUSSEIL Noëlle (CAIXAS), CRÉPEAUX Audrey (MONTAURIOL), VILARO Sandrine (MONTAURIOL).

Absent excusé : SEIGNOUREL Louis (LLAURO) a donné procuration à BEZIAN Alain.

Absente : PIQUE Jacqueline (CAIXAS)

## **DCS 07/2021 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) plan de relance – Continuité pédagogique**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le Gouvernement a décidé, dans le cadre de son plan de relance, de lancer un appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative, au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19. L'ambition de cet appel consiste à équiper les écoles d'un socle numérique de base et d'assurer des services et ressources numériques. Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Dans ce contexte, avec le soutien des équipes pédagogiques concernées, le syndicat ASPRESIVOS a souhaité participer à cet appel à projets, transmis en annexe. Il s'agira de remettre à niveau les équipements informatiques mis à ce jour à disposition dans les écoles élémentaires de l'école de LLAURO et de TORDÈRES, tout en bénéficiant d'un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 70%. Nos deux classes élémentaires étaient éligibles afin d'être équipées en matériel numérique (packs de tablettes tactiles, packs d'ordinateurs ultra portables, vidéo projecteur, appareils photo, divers abonnements...). Une estimation des besoins a été réalisée avec un montant de dépenses s'élevant à 8824.14 € TTC.

Une demande de subvention a donc été déposée en date du 30 mars 2021. Au mois de Mai, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports nous informait de l'attribution d'une subvention d'un montant de 4987.50 € sur 8824.14 € TTC soit un taux de 56 % de subvention.

Afin de formaliser cette décision, il convient désormais d'approuver le projet de convention de financement proposé par la région académique et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le projet de convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) à signer avec la Région académique ainsi que son annexe présentant les détails des dépenses des écoles et le financement concernés par cette convention.
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**ANNEXE : Détail des écoles et des dépenses et des financements**

<b>Ecole de Llauro</b>			
	Qté	Montant unitaire HT	Total TTC
Vidéo projecteur	1	985	1182
Pc portable Lenovo	1	515,83	619
Livraison, installation	1	227,08	272,50
Support mural	1	115	138
tablettes	3	298.24	1073.67
Protections	3	14.95	53.82
1 visualiseur	1	126,96	152,35
PC portable Lenovo	1	515,83	619
Abonnement edumoov 2 ans	1	20	20
<b>TOTAL ÉCOLE DE LLAURO</b>			<b>4130.34</b>
<b>Ecole de Tordères</b>			
1 visualiseur	1	126,96	152,35
PC portable Lenovo	1	515,83	619
tablettes	8	298,24	2863.65
Protections	8	14,95	143.52
Modem wifi	1	120,79	145
Valise de Transport	2	89,70	215.28
Appareil photo	4	80	400
Carte application	1	80	100
Abonnement math	1	15	15
Abonnement écriture	1	40	40
<b>TOTAL ÉCOLE TORDÈRES</b>			<b>4693.80</b>
<b>TOTAL ÉCOLES LLAURO et TORDÈRES</b>			<b>8824,14</b>
<b>FINANCEMENT : Subvention Education Nationale</b>			<b>4987.50</b>
<b>Auto financement ASPRESIVOS</b>			<b>3836.64</b>

**DCS 08/2021 : DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Président explique que suite à la réalisation du projet numérique des deux classes élémentaires, il convient de créer cette opération sur le budget et de prévoir les crédits nécessaires. Il explique que cette opération se réalisera en deux phases, une première dès cet automne et le reste sur l'année 2022. Il propose donc les écritures suivantes qui intégreront la subvention de l'Education Nationale à hauteur de 1496 € pour un montant de dépenses de 3000 € TTC.

Il propose la décision modificative suivante :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
2183 Matériel informatique	- 1417.65	1321 Subvention d'investissement	+ 1496.00
2181 Installation générale	- 86.35		
Opération Projet numérique			
2183 Matériel informatique	+ 1504.00		
2183 Matériel Informatique	+ 1496		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1496</b>		<b>+ 1496</b>

Après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que précisée dans le tableau ci-dessus.

**Questions diverses :**

- Mme LESNE fait le compte rendu du Conseil d'École du 22 juin 2021.
- Un point sera fait auprès de l'inspection académique pour connaître la liste des produits de premiers secours qui peuvent être utilisés.

La séance est levée à 19h15.